

République Française - Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc

59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : jeudi 18 juin 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 18 juin, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Pierre HERBET, Président. Après convocation légale de ses membres en date du mardi 9 juin 2020.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 51

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Nombre d'absents : 30

Nombre d'excusés : 2

Ont donné procuration : 0



Délibération n° 18-2020

**Objet : CONVENTION AVEC ENEDIS RESTITUTION TERRAIN A JEUMONT**

Monsieur le Président explique avoir été saisi d'une demande d'acquisition du terrain cadastré section AC 172 situé rue Jean Messager à Jeumont de la part de Mme Devillers, propriétaire d'une parcelle limitrophe. Le terrain est nu et entretenu par elle-même depuis de nombreuses années.

Le relevé cadastral indique que ce terrain de 18 m2 appartient à la société ENEDIS, titulaire du contrat de concession des ouvrages de distribution d'électricité publique. Pour le réintégrer dans le patrimoine du syndicat, la signature d'une convention est nécessaire.

Il donne lecture de ce document qui stipule que :

- ENEDIS gère et exploite l'ensemble des biens concédés dont le terrain en question,
- le terrain ayant la qualité de bien de retour de la concession, conformément au cahier des charges de la concession, doit être considéré comme propriété de l'autorité concédante,
- Le terrain a cessé d'être affecté au service public de la distribution d'électricité et ne supporte plus aucun ouvrage (le poste de transformation implanté ayant été démantelé) et n'a plus vocation à demeurer dans le domaine concédé,
- En contrepartie de la restitution, l'autorité concédante versera à ENEDIS une indemnité de 16,74€ correspondante à la valeur nette comptable.

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

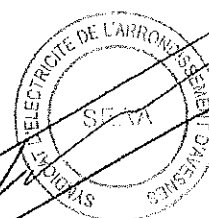
Autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention de restitution du terrain cadastré section AC 172 situé à Jeumont dans les conditions sus-décrites.

Précise que cette décision permettra la cession du terrain au propriétaire riverain, étant rappelé qu'ENEDIS ne peut vendre directement à un tiers.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

Le Président,

Pierre HERBET



Publié le.....23 JUIL. 2020

Notifié le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....1 JUIL. 2020

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme

Le...23 JUIL 2020

Le Président

A handwritten signature is written over a circular stamp identical to the one above, with the text "SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES" and "SEVA".

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.